

SEANCE DU 04 JANVIER 2021

Présents : Mme V.BONNI, Bourgmestre-présidente ;
Mme P.GARDIER, M. S.MULLENDER, Mme S.WILLOT, M. J-M. DELAVAL, Echevins ;
M. R.DECERF, Président du CPAS.
Mme M.RIGAUX-ELOYE, Directrice générale.

OBJET : Conseil communal - Fixation de l'ordre du jour

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret wallon du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux ;

Considérant la crise sanitaire exceptionnelle liée au coronavirus COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation de ce virus dans la population ;

Considérant que, afin de respecter les normes sanitaires en vigueur et de sauvegarder la santé de toutes et tous, il y a lieu d'organiser la réunion du Conseil communal par vidéo-conférence via la plateforme ZOOM qui permet aussi la diffusion de la séance publique en direct sur les médias sociaux, en l'occurrence sur la chaîne Youtube de la Commune de Dison ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARRETE

le Conseil communal est convoqué pour la première fois à une séance qui se tiendra le lundi 18 janvier 2021 à 20 heures par vidéo-conférence sur la plateforme ZOOM.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et communications
2. Bien-être animal : Décret du 4 octobre 2018 relatif au code du bien-être des animaux - Animaux errants - Obligations de la Commune - Convention avec l'a.s.b.l. Société verviétoise pour la Protection des Animaux - Adoption
3. Synergies Commune/CPAS : Reprise par le CPAS des Services aides ménagères et dépannage - Convention
4. Synergies Commune/CPAS : Directeur financier commun
5. Centre public d'Action sociale : Tutelle - Administration générale - Ecetia Intercommunale - Prise de participation et libération
6. Centre public d'Action sociale : Modifications budgétaires n°1 exercice 2020 - Approbation
7. Enseignement : Organisation annuelle sur base du Capital-périodes au 1er septembre et 1er octobre 2020 - Décision
8. Environnement : Actions zéro déchet - Mandat à Intradel
9. Partenariat Local de Prévention Andrimont Village : Prolongation - Modifications
10. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Création d'une zone de stationnement réservée aux handicapés - Rue du Commerce
11. Proposition de motion du groupe politique MR concernant le projet de réforme fiscale « Smartmove » du Gouvernement bruxellois établissant une taxe kilométrique pour l'usage des voiries régionales bruxelloises
12. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020 - Approbation

HUIS-CLOS

13. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - A.I.D.E.
14. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - ECETIA
15. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - Intradrel
16. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - A.s.b.l. Centre Régional Verviétois pour l'Intégration
17. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - A.s.b.l. Conférence des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège
18. Intercommunales et associations : Désignation des représentants aux assemblées générales - A.s.b.l. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
19. Intercommunales et associations : Désignation des représentants au Conseil d'administration et aux assemblées générales - A.s.b.l. Agence de Développement local de Dison
20. Intercommunales et associations : Désignation des représentants au Conseil d'administration et aux assemblées générales - A.s.b.l. Centre culturel de Dison
21. Intercommunales et associations : Désignation des représentants au Conseil d'administration - Régie communale autonome de Dison
22. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un Directeur à partir du 23.11.2020 à l'école du Husquet - Ratification
23. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 23.11.2020 à l'école de Mont - Ratification
24. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 30.11.2020 dans les écoles communales - Ratification
25. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 01.12.2020 à l'école de Mont - Ratification
26. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle le 14.12.2020 à l'école de Fonds-de-Loup - Ratification
27. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 26.11.2020 dans les écoles communales - Ratification
28. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 02.12.2020 à l'école du Centre - Ratification
29. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire le 11.12.2020 à l'école de Mont - Ratification
30. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 14.12.2020 à l'école Luc Hommel- Ratification
31. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire le 15.12.2020 dans les écoles communales - Ratification
32. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître d'éducation physique à partir du 23.11.2020 à l'école de Neufmoulin et Heureuse - Ratification
33. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître d'éducation physique à partir du 23.11.2020 à l'école Heureuse - Ratification
34. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à partir du 23.11.2020 à l'école Heureuse - Ratification
35. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à partir du 23.11.2020 à l'école Heureuse - Ratification
36. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à partir du 07.12.2020 à l'école Heureuse - Ratification

Par le Collège,

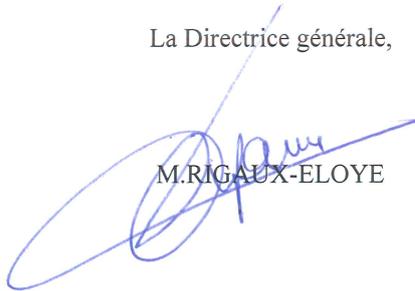
La Secrétaire,
(s)M.RIGAUX-ELOYE

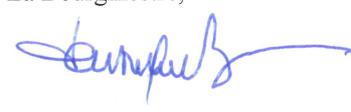
La Présidente,
(s)V.BONNI

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,


M.RIGAUX-ELOYE


V. BONNI

